



- Comité Du Rhône
- Lyon Métropole –
 - Pétanque & Jeu Provençal
 - 26^{èmes} RUE – 69800 SAINT PRIEST –
 - ☎ 04 72 73 35 03

MINI BOL D'OR FEMININ 2026

Règlement de la Compétition

Article 1 :

Le Mini Bol D'Or est une compétition féminine en Triplette, organisée par le Comité du Rhône sur deux sites pour la journée qualificative, **limité à 80 équipes** et Finale 32 équipes à BRON.

- **Samedi 31 janvier 2026** : VAULX En VELIN et CALADE (QUALIFICATIF)
6 parties en Triplette et 3 en Doublettes, pause déjeuner pendant les doublettes
- **Samedi 7 février 2026** : BRON (FINALE)
6 parties en Triplette et 3 en Doublettes, pause déjeuner pendant les doublettes.

Article 2 :

Les équipes sont constituées de joueuses appartenant au même Comité Départemental, sans toutefois être licenciées dans le même Club.

Il est autorisé qu'une seule joueuse de nationalité étrangère (hors C.E.) par équipe. En cas d'indisponibilité, dûment justifiée et contrôlée par Le Comité, son remplacement est autorisé par une joueuse du même Comité, qu'elle ait participé ou non aux éliminatoires Départementaux. Ce remplacement est limité à **une seule joueuse** par équipe.

De même, cette compétition est ouverte aux joueuses **classées JUNIOR**.

Si une équipe est absente, elle ne sera pas remplacée. Les équipes qui la rencontreront marqueront une victoire par forfait. (**Voir Article 10**)

Article 3 :

Le temps des parties est 40 à 50 mm, toutefois la partie s'arrêtera dès qu'une équipe aura marqué 13 points. Au signal de début de partie l'équipe absente sera pénalisée d'1 point au bout de 5 minutes de retard puis d'1 point toutes les 5 minutes.

Au signal de la fin de partie, la mène en cours se termine. Une mène est considérée comme commencée dès que la dernière boule de la mène précédente s'est arrêtée.

Article 4 :

Toute joueuse ne respectant pas le règlement reçoit un avertissement pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition. Dans ce cas, l'équipe adverse marque 3 points par score de 13 à 0.

Article 5 :

Attribution des points

1 victoire	3 points
1 nul	2 points
1 défaite	1 point
1 forfait	0 point

Article 6 :

Un seul jet de but est autorisé. Le but doit être lancé à 50 cm de la ligne de fond de jeu et jusqu'aux lignes séparatrices latérales du cadre de jeu et à l'aplomb intérieur sous réserve d'être à 1m50 d'un cercle ou d'un but utilisé sur les jeux voisins. Dans le cas où il n'est pas valable, l'adversaire le place sur le terrain de manière réglementaire (règlement fédéral). Toutefois au coup de sifflet de la fin de partie le but sorti est remis en place pour finir la mène.

Article 7 :

Les boules doivent être jouées dans le cadre de jeu. Les boules qui sortent du cadre de jeu sont NULLES.

Article 8 :

Le but est considéré comme perdu lorsqu'il sort entièrement du cadre de jeu et on le jugera à l'aplomb extérieur lorsque le but est perdu, si une seule équipe a encore des boules à jouer, elle marque autant de points que de boules restant à jouer (règlement fédéral).

Article 9 :

Le début et la fin des parties sont annoncées par un signal sonore.

Article 10 :

Si une équipe abandonne une partie, elle marque 0 point, l'équipe adverse 3 points. Le score enregistré est de 13 à 7. Si une équipe abandonne la compétition, le planning des parties est conservé ainsi que les résultats acquis avant l'abandon, les adversaires enregistrent une victoire sur score de 13 à 7. L'équipe qui abandonne sera classée en dernière position quel que soit le nombre de points obtenus jusque-là.

Article 11 :

Il est formellement INTERDIT de fumer, vapoter et d'utiliser téléphone, montre connectée sur les jeux.

Article 12 :

Les joueuses doivent être sur les jeux :

- **Samedi 31 janvier 2026** : (QUALIFICATIF)
 - 7h30 dépôt des licences
 - 8h30 précises début des parties
 - Pendant les doublettes pause déjeuner
 - Qualifiées 32 équipes pour la Finale.

- **Samedi 7 février 2026** : (FINALE)
 - 7h30 dépôt des licences
 - 8h30 début des parties
 - Pendant les doublettes pause déjeuner

Article 13 :

**Les équipes doivent être OBLIGATOIREMENT, avoir une tenue homogène HAUT
Les joueuses doivent porter un pantalon sportif
Le JEAN, PANTALON TOILE ou VILLE sont INTERDITS quelle que soit la couleur
Le HAUT doit être HOMOGENE**

Article 14 :

L'arbitrage est assuré par un arbitre régional ou supérieur proposé par la commission d'arbitrage. Ses frais de déplacement et indemnité sont à la charge du Comité.

Article 15 :

Le classement des équipes sera comme suit :

- Nombre de points
- **En cas d'égalité :**
 - 1/ nombre de parties gagnées
 - 2/ résultat des rencontres directes entre les ex-aequo
 - 3/ différence de points générale entre les équipes
 - 4/ décision du jury

Article 16 :

Le jury comprend :

- Président
- Arbitre
- Membre

Le Président du Comité du Rhône
Mr Thierry LEBRETON

Commission Féminin
Mme Sylvie VILLALBA